

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/10/2007 - Convocation du 17/10/2007
Compte rendu affiché le : 02/11/2007

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	19
Votants	24

Présents : M. FAURE; M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. POINT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. MEYER; Mle VEYRIER; Mme BROSSARD; Mme GLATARD; Mme MARMONIER; M. FORGET; M. CHRETIN; Mme PERRIN; M. MACHURAT; Mle MILLET; M. BOUREZG

Absents représentés : M. BELLOT (pouvoir à M. MACHURAT); Mme WYMAN (pouvoir à Mme BROSSARD); Mme DESVIGNES (pouvoir à Mle VEYRIER); Mme ZUILI (pouvoir à Mme GLATARD); M. GONDELAUD (pouvoir à M. POINT)

Absents excusés : M. CHATUT

Absents : M. GOSSET; Mme BERRA; M. FERNANDES; Mme LABASOR

Objet : Budget supplémentaire 2007

Le Budget Supplémentaire est une décision modificative qui prend en compte des éléments nouveaux intervenus depuis le vote du Budget Primitif. C'est à la fois un acte d'ajustement et aussi de reprise de l'excédent de fonctionnement disponible constaté lors du vote du Compte Administratif 2006 par délibération du 22 mars 2007.

Comme le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire doit être équilibré par section et le vote est effectué par chapitre.

Le Budget Supplémentaire est proposé en équilibre suivant le détail joint.

Le Conseil Municipal, à la majorité

- **Pour : 20**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 4**

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi d'orientation n°92-125 relative à l'administration territoriale de la République,
- VU la norme comptable M14,
- VU le Budget Primitif 2007,
- VU l'avis de la Commission des Finances en date du 22 octobre 2007,
- **ADOpte le Budget Supplémentaire 2007 comme présenté et voté en équilibre comme suit : 486 300.56 € en section de fonctionnement (dont reprise de l'excédent disponible en recettes de 309 044.17 €) et 368 778.56 € en section d'investissement,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 25 octobre 2007
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 05/11/2007
Publication ou affichage du 05/11/2007
Paul LAFFLY,
Maire.